



La prescription d'Urée Sanguine

Le dosage de l'urée n'est pris en charge par la Sécurité Sociale que dans le cadre des 3 situations cliniques suivantes :

1-Merci de cocher la proposition qui correspond à votre situation clinique si elle figure dans la liste.

- Insuffisance rénale aigüe**
- Évaluation nutritionnelle dans l'insuffisance rénale chronique**
- Sujet dialysé**

2-Ma situation ne correspond pas la liste et j'accepte de payer mon dosage d'urée :

OUI NON

Date :

NOM :

Prénom :

Signature :